



Reconvocation du CTL sur la question des réductions d'ouverture au public.

Mêmes causes mêmes effets...

le projet présenté le 21 avril a de nouveau été rejeté par l'ensemble des représentants du personnel.

L'administration profite d'une situation toujours plus tendue pour essayer de faire valider par les agents une réforme régressive concernant les heures d'ouverture.

Même si de nombreux collègues (lorsqu'on a voulu leur laisser ce choix !) ont refusé le changement, d'autres noyés dans l'exercice de leurs missions se sont résignés à accepter une réduction des horaires d'accueil.

Si la CGT comprend ces réactions, elle ne peut toutefois pas valider le projet d'ensemble proposé par l'administration sur les fermetures. Il contribuera à fragiliser la branche sur laquelle nous sommes assis ! Un communiqué, vient d'être adressé à la presse locale.

Pour l'administration, le but n'est certainement pas que nous puissions souffler un peu mais bien de pouvoir continuer à supprimer des emplois. Elle ne savait plus comment faire tant les effectifs étaient d'ores et déjà insuffisants ! Quel cynisme !

Quelques précisions et modifications ont été apportées :

- TBO conserve les horaires actuels et ferme le mercredi
- TBS intègre le projet (test sur 6 mois) conserve les horaires actuels et ferme le mercredi
- Concernant la Paierie départementale et la TPM, les modifications des horaires et la fermeture hebdomadaire du mercredi ne seront mises en place qu'à leur arrivée au Champ Girault.
- Pour Neuillé-pont-pierre, aucune modification au projet n'a été consentie. Un seul engagement de fermeture ponctuelle a été pris si l'effectif est jugé insuffisant (1 seul agent) !

Questions diverses ;

- La fréquentation des usagers à nos guichets, partout où elle est mesurée, sera à notre demande régulièrement transmise aux O.S. en CTL.
- Dans le cadre du prochain emménagement de la Paierie départementale et de la Trésorerie de Tours Municipale au Champ Girault, la CGT a rappelé l'impossibilité d'un accueil commun des 2 postes en précisant les termes d'une circulaire nationale qui stipule l'obligation de disposer d'un guichet distinct par structure.
- La communication de la Direction au détour de la présentation de l'« aménagement des structures du réseau » a appris à l'ensemble des agents et aux syndicats que des transferts du recouvrement des postes fusionnés vers les SIP étaient à l'étude...cet examen n'avait fait l'objet d'aucune annonce préalable en Comité technique local mais déjà une réunion des différents cadres des structures concernés se tiendra le 19 mai prochain....A suivre avec grande attention pour que la mission « recouvrement » ne devienne pas une variable d'ajustement des emplois !

Les élus CGT en CTL